



Enterrement de première classe de l'escale : Qui seront les complices ?

« Si vous voulez continuer à exercer votre métier, démissionnez d'ADP ! » voilà ce que s'est permis de déclarer le DRH lors de la dernière réunion dite de négociation sur le projet d'accord « d'euthanasie de l'escale » à une déléguée syndicale FO, agent commerciale à l'escale de Roissy. Cette déclaration faisait suite à une ultime demande de FO visant à permettre aux agents de garder leur métier tout en continuant à bénéficier du statut du personnel, sous la forme du détachement de deux ans, renouvelable, tout en aidant à la restructuration du groupe Alyzia et afin que la « newco » ne soit pas mort-née.

Depuis désormais 3 mois, FO ne cesse de rappeler que la direction agit dans la plus totale illégalité, d'abord, en refusant l'évidence, à savoir le transfert des contrats de travail et le maintien du statut du personnel dans le cadre du détachement puisqu'il y a transfert d'activité, et non cessation d'activité, mais aussi parce qu'elle propose des « divorces à l'amiable », (comprendre, une valise pour démissionner), alors qu'il est interdit de le faire sans avoir au préalable négocié et signé un accord de « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ».

Selon la direction, de l'ordre de 400 postes seront ou créés, ou libérés par turn over, permettant des reclassements, et près de 200 agents partiraient en licenciements économiques déguisés (en PARDA), et seuls les agents de l'escale ou ceux qui libéreront un poste permettant le reclassement d'un agent de l'escale pourront bénéficier d'un faux PARDA défiscalisé, sous réserve d'avoir 55 ans à l'escale, et 57 ailleurs.

Au 31 décembre 2008, il restera de toute évidence des agents « sur le carreau », notamment à Orly (les créations de postes étant principalement sur CDG) sans parler de la situation particulière des agents à temps partiel mais les négociateurs potentiellement signataires d'office ne semblent pas s'en préoccuper. Pourtant, tout laisse à penser que les agents « récalcitrants » ou « insuffisants » qui n'auront pas effectué une « mobilité » au sein de l'entreprise, ou en dehors, (comprendre démission d'ADP), se verront mutés autoritairement ou licenciés économiques ?

Qui pourrait oser s'associer à un tel accord inique de liquidation de plus de 600 emplois sur deux ans ? On peut s'interroger quand le DRH déclare être opposé à une prime pour « préjudice moral », revendiquée par UNSA-SAPAP et CFE-CGC pour les agents volontaires pour un reclassement interne, mais prêt à leur donner en fin de réunion pour obtenir leur signature sur l'accord.

Force Ouvrière dénonce ce coup de force contre l'escale et contre l'organisation syndicale qui est en droit d'estimer que les dés sont pipés, que les négociations continuent à se mener en catimini avec des syndicats dont la représentativité est contestable, notamment à l'escale, si l'on examine sérieusement ceux qui seront sacrifiés.

Comme de coutume, FO travaille à livre ouvert, fera une analyse précise du projet d'accord qui sera selon toute probabilité signé pendant que bon nombre d'entre vous seront en congé. Dans cette attente, le projet finalisé est bien entendu à votre disposition ; tout laisse à penser qu'il y aura au moins deux syndicats signataires...

FO restera vigilant, y compris cet été, habitué par le gouvernement et la direction aux mauvais coups pendant les congés d'été.